



VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Diffusion par la CFDA de la réglementation sur les documents requis pour l'enregistrement des formules de poudres de lait infantiles](#) – Relatif au décret No. 26 de la CFDA « Measures for the Registration of Infant formula Recipes »

[Nouvelle annonce de la NHFPC sur l'utilisation d'additifs alimentaires](#) – Un nouvel arôme alimentaire est désormais autorisé en Chine

[Autorisation de 4 composés chimiques dans les emballages de produits alimentaires](#) – 1 nouvel additif et 2 nouveaux types de résine sont dorénavant autorisés en Chine

[Publication de 53 nouvelles normes nationales chinoises sur les matériaux en contact avec les produits alimentaires](#) – Elle comprend également la norme sur l'utilisation des additifs

[Le délai de traitement des demandes d'enregistrement des aliments santé sera raccourci](#) – 170 jours au maximum pour connaître les résultats

[Les propolis importées via la vente en ligne sur les sites de JD et Tmall sont presque toutes frauduleuses](#) – Selon les résultats d'une enquête menée par l'association chinoise des produits apicoles

[Mise en application de la nouvelle norme relative aux produits alimentaires importés destinés aux sportifs](#) – Mise en application le 13 novembre 2016

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[Agriculture de précision : fort potentiel de développement en Chine](#)

[Plusieurs magasins sur Tmall sont poursuivis par TWE](#) – Ceci en raison de l'utilisation de la marque Penfolds sans autorisation

[Le plus important projet de production de café lyophilisé démarre dans la zone franche de Chongqing](#) – Avec une capacité de production annuelle de 10 000 tonnes

[L'importation de lait pasteurisé à Suzhou représente 45% de la totalité des importations chinoises](#)

[Coca Cola se décharge des activités d'embouteillage en Chine](#) – COFCO et TAIKOO ont tous les deux acheté les actions

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

[Signature d'un accord de principe pour une coopération entre CAFA et l'Université de l'Agriculture du Gansu](#) – Cette coopération vise à former des sommeliers pour la province

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Diffusion par la CFDA de la réglementation sur les documents requis pour l'enregistrement des formules de poudres de lait infantiles – Relatif au décret No. 26 de la CFDA « Measures for the Registration of Infant formula Recipes »

Selon la réglementation « Measures for the Registration of Infant formula Recipes (CFDA Decree No.26) », la CFDA a publié sur son site internet, le 16 novembre dernier, des explications quant aux documents à préparer pour l'enregistrement des formules de poudres de lait infantiles ainsi que sur les contrôles spéciaux effectués lors de cet enregistrement.

Le premier texte régleme les obligations générales des documents, l'enregistrement de formules, leur modification et prolongement d'enregistrement des poudres de lait infantiles.

Le deuxième texte précise les critères à respecter lors du contrôle des demandes d'enregistrement de formule, au niveau de : la capacité de production, de contrôle, de R&D, et de la production des échantillons des demandeurs. Plus précisément, il y a 18 aspects à vérifier comprenant entre autres le système de contrôle qualité, le contrôle en temps réel et les technologies utilisées, le Central Control Point (CCP), les installations d'analyse et autres équipements, etc.

Le contrôle à l'enregistrement de formules porte notamment sur l'authenticité des documents fournis, leur conformité avec les données issues du travail de R&D, ainsi que les capacités de production et de contrôle correspondantes pouvant assurer la sécurité des formules des produits.

Thématique : lait infantile - enregistrement

Date : le 16 novembre 2016

Source : <http://www.sfda.gov.cn/WS01/CL0087/166343.html> (site internet de la CFDA)

Nouvelle annonce de la NHFPC sur l'utilisation d'additifs alimentaires – Un nouvel arôme alimentaire est désormais autorisé en Chine

Par son annonce No 14-2016, la NHFPC a publié sur son site internet, le 17 novembre 2016, l'autorisation d'utilisation d'un nouvel arôme alimentaire ainsi que l'élargissement de champs d'utilisation de 7 additifs alimentaires et d'un fortifiant nutritionnel à partir du 1^{er} novembre 2016.

- Nouvel arôme alimentaire autorisé : 9-Decen-2-one
- Liste des 7 additifs alimentaires et d'un fortifiant nutritionnel bénéficiant de l'élargissement de champs d'utilisation : tea polyphenol (TP), arbondioxyde, caramel colour class I - plain, lactic acid, cellulose, sodium sulfite, olydimethyl siloxane and emulsion, calcium.

En ce qui concerne le nouvel arôme alimentaire (9-Decen-2-one), des critères précis sur le champ et la quantité autorisée, ainsi que des demandes qualitatives ont été également précisées.

Thématique : additifs alimentaires - autorisation

Date : le 17 novembre 2016

Source : <http://www.nhfpc.gov.cn/sps/s7890/201611/136266d68913469a8a4d708cfc6f1b4b.shtml>

(site internet de la NHFPC)

Autorisation de 4 composés chimiques dans les emballages de produits alimentaires – 1 nouvel additif et 2 nouveaux types de résine sont dorénavant autorisés en Chine

Le 17 novembre 2016, la NHFPC a annoncé l'autorisation d'utilisation de 4 composés chimiques dans les emballages alimentaires. Parmi eux, 1 nouvel additif pour utilisation dans des matériaux en contact direct avec les produits alimentaires ; 1 composé déjà autorisé dans les emballages alimentaires voit par ailleurs son champ d'utilisation élargi ; 2 nouveaux types de résine sont désormais autorisés. Des informations spécifiques telles que le numéro CAS, la quantité maximale d'utilisation, la limite de migration spécifique (LMS), la limite maximale de résidus (LMR) parmi d'autres ont également été précisées dans cette circulaire.

- nouvel additif autorisé : N,N,N',N' -tetrakis(2-hydroxypropyl) adipamide;
- composé déjà autorisé avec un élargissement de champs d'utilisation : 1,8-bis[(4-Methylphenyl)amino]-9,10-anthracenedione;
- 2 nouveaux types de résine autorisés:
 - Formaldehyde polymer with 2-methylphenol;
 - Formaldehyde, polymer with 4-(1,1-dimethylethyl)phenol and phenol.

Thématique: Matériaux en contact - autorisation

Date: le 17 novembre 2016

Source: <http://www.nhfpc.gov.cn/sps/s7890/201611/d1a0fbacee6c46bbba2331a25bca376f.shtml>

(site internet de la NHFPC)

Publication de 53 nouvelles normes nationales chinoises sur les matériaux en contact avec les produits alimentaires – Elle comprend également la norme sur l'utilisation des additifs

Par son annonce No 15-2016, la NHFPC a diffusé sur son site internet 53 normes nationales chinoises concernant notamment les matériaux en contact avec les produits alimentaires. Ces normes comprennent notamment une norme générale sur les demandes de sécurité des matériaux en contact avec les produits alimentaires, une norme sur le prétraitement destinés aux tests de transfert, une norme sur les additifs autorisés, 10 normes produits et des normes d'analyse. A noter que la version actualisée de la norme nationale chinoise sur les additifs autorisés pour l'utilisation dans des matériaux en contact avec des produits alimentaires, GB 9685-2016, entrera en vigueur le 19 octobre 2017.

Thématique : matériaux en contact - norme

Date : le 18 novembre 2016

Source : <http://www.nhfpc.gov.cn/sps/s7891/201611/06ed87a09dad4cf6aee48cd89efbef35.shtml>
(site internet de la NHFPC)

Le délai de traitement des demandes d'enregistrement des aliments santé sera raccourci – 170 jours au maximum pour connaître les résultats

La CFDA a diffusé, le 17 novembre, une réglementation sur les modalités de traitement des demandes d'enregistrement pour les aliments santé (*health foods*). Ce règlement a précisé les délais à respecter pour les différentes étapes d'évaluation : 20 jours maximum pour le contrôle administratif, 60 jours maximum pour le contrôle de dossier, 30 jours maximum pour l'inspection sur place, et 60 jours maximum pour le réexamen. En général, le délai total pour le traitement des demandes d'enregistrement serait raccourci à 170 jours.

Dans le futur, l'enregistrement des aliments santé sera assumé par des comités d'experts, composés des experts se chargeant respectivement de l'évaluation sur les différents aspects : sécurité sanitaire, fonction des produits, savoir-faire, critères qualitatifs ... Le règlement a indiqué que les avis et commentaires communs des 2/3 d'experts pourront servir de base pour le rapport d'évaluation. En cas inverse, il faudra préciser les raisons exactes d'un désaccord afin que le centre d'évaluation puisse organiser séparément des réunions d'argumentation.

Thématique : aliments santé - enregistrement

Date : le 17 novembre 2016

Source : http://epaper.bjbusiness.com.cn/site1/bjsb/html/2016-11/22/content_353788.htm
(site internet du journal « Beijing Business Today »)

Les propolis importées via la vente en ligne sur les sites de JD et Tmall sont presque toutes frauduleuses – Selon les résultats d'une enquête menée par l'association chinoise des produits apicoles

Sur la plateforme JD Worldwide, plus de 1000 références de propolis importées sont en vente, à un prix variant entre 50 et 200 CNY. De même, sur le site de Tmall, le prix des propolis varie entre 100 et 800 CNY. Parfois, le prix des propolis importées est inférieur à celles produites localement. Cette anomalie cache la situation actuelle du secteur : la prolifération des marchandises de contrefaçon.

Le 18 août dernier, lors d'une conférence nationale de travail sur ce secteur, LU Zetian, secrétaire général du Comité propolis de l'Association chinoise des produits apicoles, a indiqué que jusqu'en juillet dernier le nombre de références de propolis "importées" s'est élevé à 1330 seulement sur le site de JD.com, principalement en provenance d'Australie, de Nouvelle-Zélande, du Japon, du Brésil et des Etats-Unis. Or, le ministère de la santé chinois qui a classé la propolis dans la catégorie « aliment santé », n'a enregistré jusqu'à présent que 13 références de produits importés à base de propolis.

Afin de mieux comprendre la situation, un groupe d'experts avait effectué une visite dans certains des pays concernés, conduit par l'association chinoise des produits apicoles. Ils ont d'abord découvert que les produits supposément d'origine australienne étaient en réalité transformés en Australie à partir d'ingrédients chinois. En effet, la plupart des usines de production utilisant la propolis y sont détenues par des Chinois. A noter que la Chine importe de la propolis du Brésil, sa production n'étant pas autosuffisante. Mais ils ont également découvert qu'en Australie, l'importation de propolis est interdite. Plus grave encore, les ingrédients importés de Chine sont en réalité des gommages de peuplier, déclarées sous le nom de "résine" lors de l'importation et servant à produire de la propolis de synthèse. Après la transformation et l'emballage dans ces usines, ces marchandises de contrefaçon retournent sur le marché chinois, principalement par la vente en ligne, par envoi postal, ou rapportées de voyage par des touristes chinois, qui peuvent ensuite facilement le revendre notamment via Wechat.

Un autre cas de fraude sont les produits fabriqués en Chine mais utilisant des marques étrangères. Selon une estimation, ils représenteraient 50% des propolis proposés sur le site JD.com. D'après des professionnels, les mesures avantageuses chinoises vis-à-vis de la vente en ligne transfrontalière ont favorisé la circulation des marchandises de contrefaçon. En effet des produits chinois, une fois entrés dans les zones franches, sont considérés comme des produits "importés".

En avril 2016, l'association chinoise des produits apicoles a envoyé un courrier à la CFDA sur la situation actuelle en Chine, lui recommandant de demander à tous les distributeurs concernés, notamment les sites de vente en ligne, d'effectuer un contrôle sur les propolis importées.

Thématique : vente en ligne – propolis importées

Date : le 14 novembre 2016

Source : <http://www.ccreports.com.cn/spjk/n4488.html>

Mise en application de la nouvelle norme relative aux produits alimentaires importés destinés aux sportifs – Mise en application le 13 novembre 2016

Le CIQ de Tianjin a récemment rappelé aux importateurs concernés la mise en application depuis le 13 novembre 2016 de la nouvelle norme nationale chinoise relative aux compléments alimentaires pour sportifs.

En Chine, les principaux compléments alimentaires pour sportifs actuellement sur le marché comprennent des boissons énergétiques, des boissons à base de protéines en poudre, des barres énergétiques, etc. Du 1^{er} janvier au 1^{er} novembre 2016, au port de Tianjin, l'importation totale de poudres de protéine et de barres énergétiques s'est élevée à 1 467 tonnes pour une valeur de 11 millions de USD.

Les principales modifications de cette norme par rapport à l'ancienne version portent sur les 3 aspects suivants :

- demandes accrues vis-à-vis de la sécurité sanitaire des produits, au niveau des polluants, des mycotoxines, des micro-organismes et vis-à-vis de critères sensoriels ;
- ajout de messages d'alerte sur l'étiquette en chinois, en cas notamment de contre-indications pour une certaine population
- modification de la classification des produits et de certains paramètres techniques.

Thématique : compléments alimentaires pour sportifs

Date : le 21 novembre 2016

Source : http://epaper.tianjinwe.com/tjrb/tjrb/2016-11/21/content_7532505.htm

(site internet du journal « Tianjin Daily »)

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Agriculture de précision : fort potentiel de développement en Chine

Venant des Etats-Unis, l'agriculture de précision s'est étendue dans les années 1990 à plusieurs pays comme le Canada, l'Australie, etc. En 2013, la valeur du marché de l'agriculture de précision dans le monde entier s'est élevée à 1,99 milliard USD avec une prévision de 4,54 milliards USD en 2020.

Actuellement, le développement de l'agriculture de précision est entré dans une phase de maturité aux Etats-Unis. Les principaux acteurs de ce marché comprennent Monsanto, John Deere, Dupont, BASF etc. En 2016, la surface couverte par la plateforme d'agriculture de précision de Monsanto est proche de 600 millions *mu* (équivalent à 4 millions d'hectares), soit la moitié de la surface de plantation de maïs et de soja dans le pays. Des statistiques ont montré qu'en Chine, poussé par la demande croissante en céréales et impacté par des ressources agricoles limitées, le marché de l'agriculture de précision devrait avoir une croissance significative, dont le CAGR (Compound Annual Growth Rate) pourrait s'élever à 25,6%.

De plus, les conditions de base chinoises pour permettre l'agriculture de précision sont progressivement remplies, grâce au développement significatif en matière de données météorologiques et de mécanisation agricole. En 2014, le taux moyen de mécanisation en Chine (comprenant labour, plantation et récolte) a dépassé 60%. Pour les trois principales cultures (blé, riz, maïs), ce taux a même quasiment atteint 100%. En 2015, un site internet spécifiquement dédié aux données météorologiques chinoises a officiellement été mis en exploitation. En outre, les récentes politiques "Internet +" pourraient également avoir une influence positive pour le développement de l'agriculture de précision en Chine.

Thématique : agriculture de précision – développement

Date : le 17 novembre 2016

Source : <http://news.nongji360.com/html/2016/11/213309.shtml>

* La politique « Internet + » a d'abord été dévoilée par Li Keqiang en mars 2015 dans le rapport d'activité du gouvernement chinois. Cette politique vise à développer l'Internet mobile, l'informatique dématérialisée (cloud computing), les méga-données et l'Internet des objets, afin de promouvoir le développement du commerce électronique et des services en ligne (bancaires par exemple) et d'aider les sociétés en ligne à renforcer leur présence internationale. Puis le plan d'action de cette politique a été précisé en juillet 2015 en élargissant l'utilisation d'internet aux industries traditionnelles des secteurs-clés (agriculture, énergie, finances, services publics, logistique, biologie, intelligence artificielle, etc.) afin que celles-ci établissent de nouveaux modèles économiques.

Plusieurs magasins sur Tmall sont poursuivis par la société détentrice de la marque Penfold TWE
– Ceci en raison de l'utilisation de la marque Penfolds sans autorisation

Alors que la fête du 11.11 vient de se terminer en Chine, plusieurs magasins sur le site de vente en ligne Tmall sont poursuivis par la société TWE en raison de la commercialisation de vins Penfolds sans autorisation préalable explicite du producteur australien, qui les oblige donc à retirer ces produits.

Avant le 11.11, les magasins concernés sur Tmall avaient tous reçu une note de la part de TWE leur demandant de montrer des preuves sur les 3 derniers mois de l'origine de leur approvisionnement en vins Penfolds. Ceux-ci ne pouvant pas fournir les documents demandés ont dû retirer ces produits avant la fête. Mais plusieurs opérateurs qui avaient tenté de demander l'autorisation préalable de TWE ne comprennent pas cette action.

D'après des professionnels, TWE veut ainsi contrôler davantage les canaux de distribution des produits Penfolds sur la vente en ligne ainsi que leur prix de vente. Ceci, d'une part, pour assurer l'authenticité des produits ; d'autre part, pour maintenir des prix aux consommateurs homogènes, afin de protéger les distributeurs offline et les magasins physiques. Depuis cette année, plusieurs producteurs de boissons alcoolisées ont reconnu que la vente en ligne représentait le 4^e canal de distribution des produits. Cela engendre une volonté croissante des entreprises de garder le contrôle de la politique de prix via ce canal.

Thématique : Penfolds –propriété intellectuelle

Date : le 17 novembre 2016

Source : <http://www.winesinfo.com/html/2016/11/1-70350.html>

Le plus important projet de production de café lyophilisé démarre dans la zone franche de Chongqing – Avec une capacité de production annuelle de 10 000 tonnes

Le 20 novembre, le plus important projet chinois de production de café lyophilisé a été lancé dans la zone franche de Chongqing. Disposant d'une surface de 7,5 ha pour un investissement total de 1 milliard de CNY, il est prévu que le travail de la construction se termine dans 18 mois et que la capacité totale soit atteinte dans 3 ans. La capacité de la production annuelle prévue s'élève à 10 000 tonnes pour le café lyophilisé soluble, 2 000 tonnes pour l'extrait de café concentré, et 3 000 tonnes pour les grains de café torréfiés. A noter que la production de café lyophilisé soluble du projet serait le double de la plus importante ligne de production actuelle en Chine.

Selon des statistiques de l'organisation internationale du café, la consommation chinoise de café augmente actuellement au rythme annuel de 15%. La consommation annuelle mondiale de café étant de 9 millions de tonnes, alors que la consommation chinoise est inférieure à 200 000 tonnes. Il est estimé que la consommation chinoise de café continuera sa forte augmentation et que, d'ici 10 ans, la quantité de graines de café consommée pourrait dépasser 1 million de tonnes, soit 5 fois de plus que le niveau actuel.

En juin dernier, le centre de transaction de café à Chongqing a vu le jour. D'après des professionnels du secteur, la municipalité de Chongqing qui dispose d'une importante capacité de rayonnement économique, pourrait prendre une place importante dans la production et la transaction de café en Chine. ses points forts sont notamment sa situation géographique proche du Yunnan (la plus importante province chinoise productrice de café), ainsi que des voies commerciales comprenant une voie ferroviaire internationale et le fleuve Yangzé.

Thématique : café lyophilisé - Chongqing

Date : le 21 novembre 2016

Source : http://www.cqn.com.cn/pp/content/2016-11/21/content_3618975.htm

L'importation de lait pasteurisé à Suzhou représente 45% de la totalité des importations chinoises

Récemment, une délégation australienne, dirigée par The Hon Luke Hartsuyker MP, Vice Ministre, a visité la SND Integrated Free Trade Zone à Suzhou pour connaître la situation de l'importation des laits pasteurisés australiens. La délégation a visité le district du contrôle des produits alimentaires importés, le district pour le contrôle de lait pasteurisé, et a pris connaissance de l'application des procédures relatives à l'importation du lait pasteurisé australien en Chine ainsi que sur le développement du produit sur le marché chinois.

En 2014, la zone franche de Suzhou avait mis à disposition sur place une voie rapide pour le contrôle du lait pasteurisé importé, devenant le deuxième port d'importation en Chine après Qingdao. A l'heure actuelle, la SND Integrated Free Trade Zone de Suzhou a importé au total 1 500 tonnes de lait frais depuis 2014. Parmi les 12 ports chinois pouvant réaliser l'importation de lait pasteurisé, Suzhou représente 45% de la totalité des importations chinoises.

Thématique : lait pasteurisé - importation

Date : le 21 novembre 2016

Source : http://www.cqn.com.cn/pp/content/2016-11/21/content_3618903.htm

Coca Cola se débarrasse des activités d'embouteillage en Chine – COFCO et TAIKOO ont pris des participations dans la société via le rachat d'actions

Le 18 novembre, Taikoo et COFCO avaient respectivement diffusé des annonces au sujet du projet de réorganisation des activités d'embouteillage de Coca Cola en Chine. Le lendemain, la cérémonie de signature de contrat a lieu. Coca Cola a annoncé que ses activités d'embouteillage en Chine seront prochainement développées par COFCO et Taikoo.

Les actifs actuels des embouteilleurs de Coca Cola destinés à la vente représentent une valeur totale d'environ 5,9 milliards de CNY de droits d'actions. Une partie des droits sera vendue à Taikoo pour un montant de 3 milliards CNY. Les actions restantes d'une valeur de 2,9 milliards de CNY seront cédées à COFCO. De plus afin d'aboutir à une répartition régionale, TAIKOO vendra une usine d'embouteillage à COFCO au prix de 487 millions de CNY ; en échange, COFCO vendra à Taikoo 10 usines d'embouteillage au prix de 2,1 milliards de CNY. A la fin de ces transactions, les provinces de Chongqing, Sichuan, Jilin, Heilongjiang, Shanxi, Liaoning et Shannxi représenteront les zones de franchise de COFCO (China Food) ; tandis que Taikoo disposera des usines et droits d'exclusivité pour Coca-Cola sur les provinces du Guangxi, Yunnan, Hubei, Shanghai, Hainan, Jiangxi etc. Les deux groupes posséderont chacun 50% des activités d'embouteillage de Coca Cola en Chine.

Dans le passé, Coca Cola possédait un tiers de ses activités d'embouteillage en Chine. Son projet de réorganisation en Chine n'est pas le seul cas dans le monde. D'après les informations de Wall Street Daily, Coca Cola vient de céder une partie de ses d'activités au niveau mondial, avec pour objectif de diminuer les coûts causés par le ralentissement de vente des boissons gazeuses. Son plus important projet de dissociation a lieu aux Etats-Unis, où le groupe a déjà signé un contrat pour céder la moitié de ses activités d'embouteillage.

Selon les analyses des professionnels, bien que les marges de l'activité embouteillage soient relativement inférieures, les volumes sont très importants. A long terme, cela pourrait apporter des bénéfices significatifs pour Cofco et Taikoo.

Thématique : Coca Cola - embouteillage

Date : le 21 novembre 2016

Source : http://food.china.com.cn/2016-11/21/content_39749758.htm

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

Signature d'un accord de principe pour une coopération entre CAFA Formations et l'Université de l'Agriculture du Gansu – Cette coopération vise à former des sommeliers pour la province

Le 11 novembre dernier, une délégation de CAFA Formations, dirigée par M. Patrick Portier, fondateur et Directeur Général de l'école, est venue au Centre d'Etude et de Recherche des Vins près de l'Université de l'Agriculture du Gansu. Les deux parties ont signé un accord de principe relatif à l'introduction au sein de l'Université de cours de formation CES (Conseiller en Sommellerie).

Cette coopération vise en premier lieu à former des personnels techniques pour le secteur du vin de la province ; en deuxième lieu, à favoriser la transformation et la modernisation de l'industrie viti-vinicole du

Gansu ainsi qu'à mettre en place de nouvelles caves. Et enfin, à l'aide d'essais en matière d'accords vins et gastronomie occidentale, d'aider le "Made in the West of China" dans son développement international.

Thématique : CAFA - formation

Date : le 15 novembre 2016

Source : http://www.pt9.cn/news_display.asp?newsid=23018&id=0

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

CAGR	Compound Annual Growth Rate
CAS	Chemical Abstracts Service
CCP	Central Control Point
CES	Conseiller en Sommellerie
CFDA	China Food and Drug Administration
CIQ	China Inspection and Quarantine
CNY	Rmb, devise chinoise
COFCO	China National Cereals, Oils and Foodstuffs Corporation
LMS	Limite de migration spécifique
LMR	Limite maximale de résidus
NHFPC	National Health and Family Planning Commission of China
R&D	Recherche et développement
TP	Tea polyphenol
USD	United States Dollar

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : pekin@businessfrance.fr

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : reglementaire-agro@businessfrance.fr

Rédacteurs : LI Ying – Conseillère export réglementaire Agrotech bureau de Pékin
Juliette Caron – Prospecteur Agrotech bureau de Pékin
Laure Elsaesser – Conseillère export Agrotech bureau de Pékin
Hélène Hovasse – Chef de pôle agrotech Chine
Farah Fliti – Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

Contact à FranceAgrimer : Véronique Looten - Chef du Pôle Animation Export – FranceAgriMer

© 2016 – Business France

© 2016 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.